

**Le Vice-Doyen chargé des études
Et des questions liées aux étudiants.**

AVIS AU ETUDIANTS MASTER 2 ET LICENCE 3

Suite a la situation sanitaire causée par la propagation du COVID -19 et D'après le procès Verbal de la réunion du Conseil de Direction de l'Université de Bejaïa du Mercredi 13 mai 2020 qui a exigé l'application des mesures sanitaires conformes aux recommandations de la tutelle à savoir :

1. Eviter les stages en milieu professionnel si les conditions sanitaires et de distanciation ne sont pas garanties ;
2. Laisser toute la latitude aux équipes pédagogiques de reformuler les sujets de fin de cycle en tenant en compte du temps restant avant la clôture de l'année en cours pour envisager les soutenances de mémoires de Master en juin et septembre;
3. Organiser les soutenances à huis clos tout en respectant les mesures barrières conformément à la note N° 471 du 04/05/2020 ;
4. Favoriser les jurys communs par spécialité ou thématique. Les modalités de présentation sont laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques.

Et d'après les propositions faites par les responsables pédagogiques et les équipes de formation des différentes spécialités quant aux contenus et aux méthodes d'évaluation des mémoires L3 et M2, Les membres du conseil scientifique de la faculté tenu le 15/06/2020 ont élaboré une synthèse globale dans laquelle figurent les normes à suivre pour l'élaboration des mémoires M2 et L3 comme suit :

1- Mémoires de Master 2 et licence (L3) toutes spécialités confondues :

Après débat et concertation, il a été constaté que les étudiants se retrouveront face à trois situations à savoir : 1- ceux qui ont finalisé l'enquête du terrain ; 2- ceux qui ont fait uniquement une pré enquête ; 3- des étudiants qui n'ont pas pu avoir accès au terrain. De cela les membres du conseil ont procéder au traitement de ces trois cas en fixant les critères suivants à respecter pour chaque situation :

Situation 1 . Les étudiants qui ont finalisé leur enquête du terrain .

Les étudiants qui ont effectué l'enquête finale de leur recherche (passation des outils de collecte de données) doivent présenter un mémoire comprenant la partie théorique (cadre méthodologique et présentation théorique des variables). Plus la partie pratique avec les normes méthodologiques habituelles appliquées dans chaque spécialité.

NB : l'enseignant encadreur veillera sur le respect des normes méthodologiques exigées pour ces cas considérés comme habituels.

Situation 2 : Les étudiants qui ont effectué une pré-enquête :

Les étudiants qui n'ont pas pu réaliser leur enquête finale (passation des outils de collecte de données) mais qui ont réalisé une pré enquête (premières visites du terrain) doivent présenter un mémoire comprenant une partie théorique (cadre méthodologique et présentation théorique des variables) et en partie pratique (la présentation de leur pré enquête à savoir : le lieu , l'échantillon supposé, la méthode et la technique de collecte de données adéquates à leur recherche et les aspects importants observés sur le terrain en relation avec le sujet traité.

NB: l'enseignant encadreur veillera sur le respect des normes méthodologiques exigées pour la présentation d'une pré-enquête et les objectifs visés.

Situation 3 : Les étudiants qui n'ont effectué ni une pré enquête ni une enquête finale :

Les étudiants qui n'ont pas pu avoir accès au terrain ni pour une pré enquête ni pour une enquête finale doivent présenter un mémoire comprenant une partie théorique (cadre méthodologique et présentation théorique des variables) et en partie pratique une analyse de 5 à 10 études antérieures (thèses de doctorat, de magistère, de mémoires, articles etc. ...) en rapport avec le thème profondément traitées.

NB. l'enseignant encadreur veillera sur le respect des normes méthodologiques exigées pour la présentation et l'analyse des études antérieures et l'apport de ces dernières à son sujet de recherche.

Important : Vu la diversité des procédures méthodologiques, pour les trois situations le classement des éléments à introduire dans le mémoire est laissé à l'appréciation de l'encadreur.

2- Les Stages pratiques :

Le contenu des stages pratiques en L3 et M2 a été traité en fonction des propositions faites par les responsables pédagogiques , de spécialités et leurs équipes de formation ainsi que la spécificité de chaque spécialité, le tableau suivant présente les normes a respecter pour l'élaboration d'un stage pratique par spécialité

Département	Spécialités	Les critères
Sciences sociales	Psychologie clinique	1- Pour les étudiants qui ont réalisé leur enquête du terrain déposeront leur rapport comme d'habitude. 2- Un examen sur les aspects méthodologiques utilisés dans l'investigation en psychologie clinique. NB : pour cette matière il n'y aura pas de rattrapage.
	Psychologie du travail	1-Les étudiants ayant finalisé leurs études de cas pourraient déposer leurs rapport mis juin pour évaluation. 2- Pour ceux qui n'ont pas encore réalisé leur étude de cas, un examen portant sur "stage pratique" La note de cet examen représentera la note du rapport de stage. NB : pour cette matière il n'y aura pas de rattrapage

	Orthophonie	la même note du module « séminaire spécialisée » qui porte sur des séminaires en méthodologie sera attribuée comme la note du rapport de stage. NB : pour cette matière il n’y aura pas de rattrapage
	Sociologie	L3 : La matière projet professionnel et individuel l’évaluation se fera par un examen + la note de l’assiduité après la reprise. M2 santé : évaluation par examen d’un support envoyé aux étudiants NB : pour ces matières il n’y aura pas de rattrapage
Sciences humaines	Communication	-Pour les étudiants qui ont réalisé leur enquête du terrain déposeront leur rapport comme d’habitude. -Pour ceux qui n’ont pas réalisé leur enquête de terrain Ils doivent travailler sur 5 à 10 études déjà réalisées et les traiter comme études antérieures. dans ce cas les étudiants doivent se concerter avec leurs encadreurs et le responsable de la spécialité sur la méthode à suivre. NB : pour cette matière il n’y aura pas de rattrapage.
STAPS	Education	<u>Filière « Education »</u> <ul style="list-style-type: none"> • Décision d’affectation • Emploi du temps • Deux unités d’apprentissage (sport collectif et sport individuel) • 16 fiches de séances
	Entrainement sportif	<u>Filière « Entrainement »</u> <ul style="list-style-type: none"> • PV d’installation au niveau du club (carnet de stage) • Cahier journal • 15 fiches de séances Ces documents doivent être déposés avant la soutenance.

3- Les dates de dépôt de mémoires M2 et L3 : Pour le dépôt des mémoires, deux sessions normales seront ouvertes, une session pour le mois de juin et une autre pour le mois de septembre les dates des deux sessions sont respectivement comme suit :

✓ Session juin :

Dépôt session juin master et licence	Du 21/06 au 25 /06/2020
Soutenances session juin	Du 28 au 30/06/2020

✓ Session septembre :

Dépôt session septembre master et licence	Du 06/09 au 17 /09/2020
Soutenances session septembre	Du 27 au 01/10/2020

Pour la session rattrapage des mémoires, d'autres décisions seront prises ultérieurement.

4- Modalités de dépôt, de composition des jurys et de soutenance :

4-1 Le dépôt des mémoires M2 pour la session juin se fera en version PDF par l'encadreur dans la boîte mail des chefs des départements respectifs, en parallèle l'équipe de formation dirigé par le responsable de la spécialité procédera à constitution des jurys de soutenance d'une manière équitable, une fois la répartition est faite les membres du jury recevront une copie PDF du document pour évaluation. Enfin le jour de la soutenance l'étudiant doit remettre une version papier pour les membres du jury.

L'organisation des soutenance se fera en collaboration avec le secrétaire général de la faculté afin d'assurer les mesures barrières contre le COVID -19 Comme il est indiqué ci-dessus.

4-2 Le dépôt des mémoires L3 et stages pratiques pour la session juin se fera en version PDF, chaque encadreur déposera dans la boîte mail du chef du département les fichiers, ces derniers seront distribués aux commissions de répartition des mémoires dirigées par le responsable de la spécialité afin de répartir équitablement ces documents pour évaluation.

NB . Ces modalités de dépôt peuvent être maintenues ou modifiées pour la session septembre. Tout dépend de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

Fait le 16/06/2020